



ADDIS ABABA

CONSEIL DES MINISTRES

Dix-septième session ordinaire

CM/396

Addis Abéba, Juin 1971

RAPPORT SUR LA CONFERENCE CEA/OUA
DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE
TENUE A ADDIS ABEBA DU 3 AU 8 MAI 1971



RAPPORT SUR LA CONFERENCE CEA/OUADES MINISTRES DE L'INDUSTRIETenue à Addis Abéba du 3 au 8 Mai 1971

1. Dans l'esprit de la coopération traditionnelle existant entre l'OUA et la CEA et de la résolution du Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine CM/Res.191 (XIII) sur l'institutionnalisation des relations entre les deux Organisations, le Secrétariat de l'OUA a participé pleinement avec la CEA à la convocation d'une Conférence des ministres africains de l'industrie afin de débattre des questions générales eu égard à l'industrialisation de l'Afrique, à la stratégie africaine de l'industrialisation dans les années 70 et à la Conférence internationale extraordinaire de l'ONUDI prévue pour Juin 1971.

2. Ce faisant, l'OUA s'acquitte d'une partie des responsabilités qui lui incombent en matière d'industrialisation et des relations avec l'ONUDI, telles que définies dans les résolutions CM/Res. 188 (XIII) et CM/221 (XV). Ceci fait aussi partie des responsabilités de l'Organisation dans le domaine de l'économie, définies dans le mémorandum figurant en annexe à la résolution CM/Res.219 (XV).

3. La Conférence des ministres de l'Industrie a été convoquée conjointement par l'OUA et la CEA. Tous les Etats-membres y avaient été conviés et 28 d'entre eux ont envoyé des délégations. Les observateurs comprenaient notamment des représentants de la BAD, de l'OCAMM et de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

4. La réunion a donné lieu à des débats sur les problèmes posés par l'industrialisation, sur les réalisations de la dernière décennie, sur la stratégie pour les années 70, sur la mobilisation des ressources nationales et étrangères sur les besoins en assistance technique pour les années 70 et sur la Conférence internationale extraordinaire de l'ONUDI. On trouvera en annexe au présent document le rapport de la Conférence des ministres de l'industrie.

5. La Conférence a servi très utilement de plate-forme d'échanges d'opinions et d'expériences entre les divers pays africains. Les délégués ont mis l'accent sur la nécessité pour les pays africains de s'industrialiser. Ils se sont déclarés convaincus que les pays africains doivent s'engager dans cette voie s'ils veulent s'assurer un développement économique rapide. De nombreux participants ont attiré l'attention sur l'énorme potentiel en ressources naturelles et plus particulièrement en minéraux qui pourrait servir à l'industrialisation et en former la base même. Ils ont mis en outre l'accent sur la nécessité pour l'Afrique de procéder sur place à un traitement plus poussé de ses produits minéraux.

6. On a souligné aussi la nécessité de développer les industries régionales et sous-régionales afin d'éviter la surcharge et la duplication des efforts, la nécessité de consolider les marchés africains et de renforcer les moyens de recherche en matière d'industrialisation et de commercialisation.

7. Les délégués ont accordé une attention particulière à la formation et au perfectionnement des cadres. Plusieurs d'entre eux ont souligné que les gouvernements africains et les organisations internationales n'accordaient pas assez d'importance à la

formation des entrepreneurs et des directeurs africains.

8. Le principe de l'autonomie s'est clairement dégagé au cours des débats et a donné lieu à de nombreuses suggestions constructives et originales. On a réaffirmé la nécessité des échanges de cadres et d'experts africains, de la formation ainsi que du regroupement des experts-conseils africains au sein des établissements de recherche comme les Universités.

Une proposition pour la création d'une Société d'études industrielles africaine a été en outre émise.

9. En ce qui concerne la prochaine conférence de l'ONUDI, les participants ont reconnu, à propos de la prochaine conférence de l'ONUDI, qu'il fallait renforcer cet organe afin de lui permettre de s'occuper de manière satisfaisante des problèmes d'industrialisation dans les pays en voie de développement en particulier ceux du Continent africain qui sont les moins développés à cet égard. Un appel a été lancé à la Communauté internationale lui demandant d'accroître son assistance bénévole à l'ONUDI et le PNUD a été instamment invité à réserver une plus grande proportion de ses ressources à l'assistance technique à l'industrie, assistance qui ne s'élève actuellement qu'à 6 %.

10. Au cours de ses assises, la Conférence a adopté la résolution d'Addis Abéba sur le Développement industriel de l'Afrique dans les années 70 qui comprend un programme d'action pour les industries de base, le financement intérieur du développement industriel, les coûts d'installation et d'exploitation, les investissements étrangers privés, l'industrialisation et l'emploi et enfin l'autonomie. La Conférence a aussi adopté

une résolution sur la Conférence internationale ~~extraordinaire~~
de l'ONUDI.

11. Le Conseil des Ministres est invité à accorder une attention particulière à la Déclaration ainsi qu'à la résolution qui figurent en annexes au Rapport de la Conférence.

12. Le Conseil des Ministres pourra juger utile d'étudier ladite Déclaration, l'approuver et s'assurer qu'elle obtiendra la caution politique nécessaire et une approbation à l'échelon du Continent.-

CONSEIL DES MINISTRES

Dix-septième session ordinaire

Addis-Abéba. Juin 1971.

CM/396/Annexe I

RAFFORT DE LA CONFERENCE CEA/OUA
DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE

Addis-Abéba, 3-7 mai 1971)

ORGANISATION DE LA CONFERENCEOuverture et durée de la Conférence.

1. La Conférence CEA/OUA des Ministres de l'Industrie s'est tenue à Addis-Abéba, (Ethiopie) du 3 au 7 mai 1971.
2. La Conférence a été ouverte par Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié Ier. Dans son allocution, l'Empereur a souligné la nécessité pour les pays africains d'élaborer une politique et une stratégie communes pour le développement industriel au cours de la deuxième Décennie du développement. Tout en reconnaissant que, nécessairement, les pays en voie de développement devraient supporter eux-mêmes la majeure partie des charges liées aux efforts d'industrialisation, l'Empereur a estimé qu'il était indispensable que les pays développés fournissent de leur côté les ressources nécessaires à la poursuite des buts et objectifs arrêtés pour la deuxième Décennie du développement. L'Empereur a rappelé instamment aux participants qu'il fallait stimuler une croissance industrielle soutenue sur le plan national et sur le plan multinational et affirmé qu'il était possible de concilier les intérêts réciproques des différents Etats, en se basant sur les décisions de principe et le degré de volonté politique nécessaires.
3. La Conférence a adopté par acclamation une motion de remerciements à l'Empereur, présentée par le représentant du Nigéria et appuyée par le représentant du Togo.
4. Dans son allocution d'ouverture, M. R.K.A. Gardiner, Secrétaire exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique a exposé aux participants les tâches assignées aux pays africains aux termes de la stratégie de l'Afrique pour le développement durant les années 70 (que la CEA avait adoptée à la onzième session tenue à Tunis en février 1971) et signalé certaines des difficultés qui caractérisent la situation actuelle de l'industrie africaine. Il a mentionné que les capitaux d'investissement n'affluent en Afrique que lentement et en faible quantité et insisté sur la nécessité de renforcer les mécanismes permettant de déterminer, de formuler et d'évaluer des projets industriels viables. Le Secrétaire exécutif a demandé que soient ajustées, modifiées et considérablement améliorées

les politiques suivies dans de nombreux domaines, dont la planification de la main-d'oeuvre, l'enseignement, la mise au point de techniques nouvelles, la création de l'infrastructure nécessaire et le renforcement des cadres institutionnels, et exhorté les pays africains à abandonner leur souci injustifié de l'intérêt national, chaque fois qu'ils abordent des propositions concernant la coopération économique.

5. Dans le discours prononcé à la séance d'ouverture de la Conférence, M. Diallo Telli, Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine, a déclaré que la Conférence mettait en oeuvre des principes fondamentaux arrêtés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA au cours de la session tenue en septembre 1970. La Conférence a été organisée conjointement par les Secrétariats de la CEA et de l'OUA conformément à l'un des objectifs établis, à savoir : développer l'esprit et le dynamisme des "groupes africains" dans le cadre des principales réunions internationales. Le Secrétaire général administratif a souligné le rôle que pourraient jouer les efforts d'industrialisation qui procèdent réellement de la coopération entre les pays et s'élèvent au-dessus des considérations imposées par les lois du micro-nationalisme et par les besoins de micro-marchés. M. Telli a rappelé que les Etats membres de l'OUA devaient oeuvrer dans l'unité, dans la coopération et dans la solidarité et suggéré que la Conférence mette au point une charte africaine de l'industrialisation. (On trouvera à l'annexe 4 le texte du discours du Secrétaire général administratif de l'OUA.)

Participation aux séances.

6. Ont participé à la Conférence des délégations des pays suivants : Algérie, Botswana, Burundi, Cameroun, Congo (République Démocratique du), Côte-d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Libéria, Libye, Maroc, Niger, Nigéria, Ouganda, République Arabe Unie, République Populaire du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Swaziland, Soudan, Togo, Tunisie et Zambie. Y ont également assisté les observateurs de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Banque Africaine de Développement (BAD), de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), de la Communauté de l'Afrique orientale, et de l'Organisation commune africaine, malgache et mauricienne (OCAM). (On trouvera à l'annexe I, la liste complète des participants.)

Election du bureau.

7. S.E. Ato Yilma Deressa, Ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme d'Ethiopie, a été élu à l'unanimité président de la Conférence. La Conférence a élu M. Ahmed Suliman, Ministre de l'industrie du Soudan et M. Itsouhou (République populaire du Congo) aux postes de premier vice-président et deuxième vice-président, respectivement. M. Hadzi Jules (Togo) a été élu rapporteur.

Ordre du jour.

8. L'ordre du jour (E/CN.14/INR/191/Corr.1/Rev.1) a été adopté. Il a été décidé de tenir, le cas échéant, des séances de nuit supplémentaires, pour examiner comme il convenait toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

1. Séance d'ouverture ;
2. Election du Bureau ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Organisation des travaux ;
5. Evolution de la croissance industrielle au cours des années 60;
6. Politique d'industrialisation pour les années 70
 - a) A l'échelon national
 - b) A l'échelon multinational
 - c) A l'échelon international ou selon la conjoncture.
7. Besoins financiers pour les années 70
 - a) Mobilisation des ressources intérieures
 - b) Mobilisation des ressources extérieures.
8. Assistance technique nécessaire pour les années 70 ;
9. Conférence extraordinaire de l'ONUDI ;
10. Adoption du rapport.

COMPTE RENDU.

Evolution de la croissance industrielle au cours des années 60.

9. Un représentant du Secrétariat de la CEA a présenté les documents suivants :
- i) "L'industrialisation de l'Afrique dans les années 60 : les principaux problèmes en cours" (CMI/INR/SP/1, OUA/CMI/W/1);
 - ii) "La croissance industrielle dans les pays d'Afrique en voie de développement de 1950 à 1968 et les perspectives pour 1980" (CMI/INR/WP/1, OUA/CMI/1);
 - iii) "Principaux projets industriels dans les pays africains en voie de développement (1967-1969)" (C/CN.14/INR/189).
10. L'analyse des caractéristiques de croissance et l'énoncé des problèmes les plus importants auxquels doivent faire face les pays africains au terme d'une décennie d'efforts d'industrialisation soutenus, tels qu'ils figuraient dans les documents énumérés ci-dessus, ont fait l'objet d'un examen approfondi au cours duquel les points suivants ont été abordés :
- a) Dans différents pays, certains progrès ont été faits en matière d'industrialisation, mais la contribution effective des entreprises industrielles ainsi créées à la valeur ajoutée était négligeable.
 - b) Les avantages généreusement offerts aux investisseurs étrangers ont pu contribuer à attirer des capitaux étrangers, mais leur coût réel pour les économies des pays d'Afrique devait faire l'objet d'une évaluation précise.
 - c) Les efforts d'industrialisation entrepris au cours des années 60, qui étaient souvent concentrés dans un petit nombre d'enclaves urbaines dominées par l'étranger, n'ont influé que très peu sur l'économie dans son ensemble.

- d) Depuis 1965, l'industrialisation s'est accélérée dans plusieurs pays.
- e) Dans les pays africains en voie de développement, les dépenses supplémentaires afférentes à la mise en place de l'infrastructure nécessaire aux investisseurs et aux entreprises viennent souvent s'ajouter aux dépenses générales liées à la création d'une entreprise.
- f) On peut démontrer que certains membres supérieurs de la bureaucratie industrielle se livrent à des gaspillages extravagants.
- g) La forte dépendance à l'égard du personnel étranger, qui est due à la pénurie d'une main-d'oeuvre industrielle qualifiée et pourtant inévitable, est un phénomène coûteux et parfois inefficace.
- h) Dans de nombreux pays, la croissance industrielle est entravée par la pénurie de devises.
- i) La nécessité d'accélérer l'industrialisation au cours des années 70 a été admise, mais on a noté avec une certaine déception que selon les estimations établies par la CEA, la contribution du secteur manufacturier au PIB de l'Afrique en voie de développement ne serait pas supérieure, en 1980 à 18 ou 20 p. 100.
- j) Il a été rappelé à plusieurs reprises que l'exiguïté de la plupart des marchés nationaux était un obstacle à la croissance industrielle. En l'absence de toute coopération économique satisfaisante, la nature similaire et non complémentaire de la production industrielle réduisait sérieusement les possibilités d'instaurer des courants d'échanges entre les pays africains, et faisait apparaître des capacités de production excédentaires et encombrantes. L'insuffisance des marchés nationaux, a-t-on indiqué, est encore aggravée par les liens politiques hérités de l'époque coloniale et par le rôle très restreint que joue (en tant que producteurs et consommateurs) la population vivant dans le secteur de subsistance des pays africains en voie de développement. Il a été souligné qu'il importait de transformer, sans délai, toute l'Afrique en un seul marché intégré.

- k) La gravité du chômage justifie les efforts tendant à augmenter, par rapport à un passé récent, le nombre des emplois existant dans le secteur manufacturier. Il pourrait être utile d'entreprendre des efforts conscients pour augmenter l'intensité de la main-d'oeuvre dans certains secteurs industriels ou dans certaines parties d'un secteur déterminé. Il conviendra d'étudier la possibilité d'implanter des industries à prédominance de main-d'oeuvre qui auraient le même rendement relatif que des industries capitalisées.
- l) Le Secrétariat de la CEA a été prié d'établir et de publier un document dans lequel serait déterminée la situation de l'Afrique en voie de développement, au moyen des différents indicateurs industriels, par rapport aux autres régions du monde. Le Secrétariat a promis de rédiger ce document à une date ultérieure.
- m) Le Secrétariat de la CEA a été prié de s'intéresser spécialement aux problèmes particuliers que posait l'industrialisation dans les petits pays en général, et dans les pays sans littoral situés dans des zones politiquement parlant délicates, en particulier. La Conférence a pris note du concours que plusieurs pays en voie de développement voisins étaient prêts à apporter aux pays sans littoral mentionnés ci-dessus.
- n) Dans un Etat membre, la participation des travailleurs à la gestion des entreprises a permis de faire des progrès énormes en suscitant l'enthousiasme parmi les travailleurs, en améliorant la productivité et en permettant de réduire le gaspillage et le taux de mise au rebut. Il a été admis que la participation des travailleurs à la gestion pouvait être adoptée sur une plus grande échelle et qu'elle était susceptible d'apporter une contribution précieuse aux efforts tendant à accroître l'efficacité de l'industrialisation en Afrique.

- o) La Conférence a pris note des activités de la Banque africaine de développement et de l'importance que revêtait la coopération entre l'OUA, la CEA, l'ONUDI, la BAD et d'autres organisations pour le progrès rapide et efficace du développement industriel.
- p) Il a été estimé que dans la documentation établie par la réunion, la CEA aurait dû faire une grande part aux activités extractives, au traitement des minéraux, à la création d'industries de transformation des minéraux et à la mise en place d'un institut africain pour les industries extractives.
- q) La Conférence a pris note avec satisfaction de documents sur les politiques, les réalisations et les problèmes nationaux présentés par la République Arabe Unie et le Soudan.

Politique d'industrialisation pour les années 70.

11. En présentant ce point de l'ordre du jour, un représentant du Secrétariat a indiqué aux délégations les documents pertinents :

- i) "Les moyens d'action pour la promotion et le développement des entreprises africaines" (CMI/INR/WP/2, OUA/CMI/2);
- ii) "Coopération multinationale en vue du développement industriel" (CMI/INR/WP/3, OUA/CMI/3);
- iii) "Evaluation de l'accroissement des secteurs industriels" (CMI/INR/WP/4, OUA/CMI/4);
- iv) "Emploi, technologie, croissance et industrialisation en Afrique" (CMI/INR/WP/7, OUA/CMI/7).

En outre, l'étude intitulée "Stratégie de l'Afrique pour le développement durant les années 70", adoptée lors de la dixième session de la CEA, devait servir de document de référence. Le représentant du Secrétariat a insisté sur l'importance du document CMI/INR/SP/2, OUA/CMI/W2, intitulé "Politiques industrielles : actions indispensables pour accélérer le développement industriel de l'Afrique au cours des années 70", qui traite des problèmes de politique essentiels liés à l'accélération de l'industrialisation durant les années 70.

12. Il n'était guère possible de donner des indications générales sur la politique à adopter, les mesures de cet ordre devant par définition être fondées sur les données propres à chaque pays et recevoir l'orientation imposée par des problèmes précis. Il est cependant en Afrique des problèmes communs qui peuvent être traités dans un contexte plus général.

13. De l'expérience acquise en Afrique au cours des années 60 dans le domaine de l'industrialisation, il semble que l'on puisse dégager les indications suivantes :

- a) Tout d'abord, l'industrialisation n'a pas contribué à diminuer la dépendance des économies africaines vis-à-vis de l'étranger et cela malgré un effort important pour remplacer par des produits locaux les produits importés.
- b) Les avantages résultant de l'effort d'industrialisation sont assez limités, car l'industrie tend à constituer une enclave au sein du secteur de l'économie de type traditionnel.

14. Une politique douanière, des mesures d'encouragement orientées vers l'étranger, la pénurie de personnel de gestion et de personnel technique, l'absence en Afrique de capacité d'organisation des entreprises, et les faibles dimensions des marchés nationaux, telles ont été les insuffisances relevées par rapport aux objectifs déclarés de l'industrialisation. Il conviendrait de formuler une politique cohérente, qui serait appliquée aux niveaux national, multinational et international, en vue d'atteindre au cours des années 70 les objectifs suivants :

- a) Diversification et expansion de la base de l'industrie ;
- b) Encouragement de la coopération en vue de la réalisation de projets industriels multinationaux ;
- c) Organisation de l'industrialisation afin d'en obtenir un maximum d'avantages ;
- d) Intégration de l'économie nationale ;
- e) Augmentation de l'apport de l'aide extérieure en vue du développement industriel.

15. Le représentant du Secrétariat a fait observer qu'en ce qui concerne la politique industrielle nationale proprement dite, les questions méritant une attention particulière étaient les suivantes :

- a) L'industrialisation des campagnes et, plus généralement, l'expansion de la production et de l'emploi non agricoles ;
- b) L'encouragement et le développement d'entreprises africaines dynamiques organisées soit par le secteur privé soit par le secteur public, soit encore par une combinaison de l'un et de l'autre ;
- c) Le développement rapide de la technique ;
- d) Une répartition opportune des investissements et, plus précisément, la nécessité de porter une attention particulière aux opérations de détermination, de formulation, d'évaluation et de sélection des projets ;
- e) L'expansion et le développement de la capacité des pays d'Afrique d'exporter des produits manufacturés afin de tirer parti des possibilités qui s'offrent dans un avenir immédiat et à long terme, et d'améliorer leur position concurrentielle à plus longue échéance.

16. En matière de politique industrielle multinationale, les principaux points suivants ont été dégagés :

- a) Nécessité de formuler et d'adopter des critères permettant d'évaluer et de partager les avantages et le coût de projets industriels multinationaux ou d'un ensemble de projets ;
- b) Absence d'institutions promotrices de projets industriels multinationaux ;
- c) Absence des ressources nécessaires aux activités de préinvestissement.

Les organisations intergouvernementales africaines pourraient, en collaboration avec la CEA et l'OUA, jouer un rôle actif; des sources bilatérales et multilatérales pourraient peut-être elles aussi contribuer à surmonter les difficultés créées par l'insuffisance des ressources.

17. La politique industrielle, nationale et multinationale, est l'expression de besoins ressentis profondément par les pays africains. Par conséquent, c'est en satisfaisant ces besoins que l'assistance technique et financière pourra le mieux servir les intérêts de ces pays. Cela signifie en outre qu'il faut prévoir une assistance supplémentaire pour que les pays d'Afrique puissent faire face à leurs besoins particuliers et redresser les inégalités et les déséquilibres existants. Par une action concertée, les pays africains pourraient avoir une influence décisive sur la politique globale d'assistance, s'assurant ainsi une part équitable du commerce international et des mouvements officiels de capitaux.

18. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont concentré leur attention sur la politique et les mesures que les pays devraient prendre, individuellement ou collectivement, pour accélérer le processus d'industrialisation au cours des années 70. Toutefois, on a constaté qu'il n'existait pas de formule simple permettant d'aboutir à une solution universelle, et qu'en fait, il était dangereux de vouloir trop simplifier le processus complexe de l'industrialisation. Les stratégies, les actions et les méthodes adoptées devraient être le résultat d'une étude attentive de l'état des ressources. Elles devraient être fondées sur le principe absolu de la sauvegarde des intérêts supérieurs des pays d'Afrique. Les participants ont estimé que les richesses minérales du Continent pourraient constituer la base d'une action immédiate, en ce sens qu'elles permettraient de créer dans les pays mêmes des installations de traitement ainsi que des industries d'utilisation. Lors de l'élaboration d'une politique dans ce sens, il conviendrait d'envisager la possibilité d'une production intérieure par des industries intermédiaires et de biens d'équipement afin de diminuer le plus rapidement possible la dépendance extérieure des pays africains.

19. Les participants ont examiné avec beaucoup d'attention les moyens par lesquels on pourrait accélérer le processus d'intégration des économies africaines au niveau national et au niveau multinational. Pour ce qui est de l'intégration nationale, certaines délégations ont fait observer qu'un programme dynamique d'industrialisation des campagnes devrait constituer un objectif important. En outre, il conviendrait de l'appuyer par un programme de développement de l'infrastructure qui faciliterait la liaison entre les campagnes et les villes et qui rendrait moins onéreuse la dispersion de l'industrie dans les zones rurales. L'industrie organisée sur une petite échelle et l'industrie artisanale pourraient, sous leurs divers aspects, être appelées à jouer un rôle efficace. On a cependant souligné que ces industries devraient être fondées sur des techniques modernes afin de ne pas tomber dans un état d'inertie, limitant ainsi à long terme les perspectives d'une croissance rurale dynamique.

20. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la coopération multinationale en tant qu'instrument majeur de la politique d'accélération du processus général d'industrialisation. Des possibilités accrues s'offraient de bénéficier de la coopération multinationale, bien que des problèmes difficiles restent à résoudre. Quelques délégations ont fait observer que le principal facteur freinant le progrès de la coopération multinationale était le manque de volonté politique et de détermination de la part des africains. Malgré les efforts louables déployés et les assurances publiques de la volonté requise données au cours de la dernière décennie, il n'avait pas été possible de réaliser un progrès sensible en matière de coopération multinationale. On a estimé également que la coopération multinationale ne devait pas être considérée comme limitée à une coopération dans le domaine commercial et à l'abaissement réciproque des barrières douanières, mais devait être étendue à la réalisation de projets industriels multinationaux. Il fallait que les mesures en faveur de la coopération multinationale soient explicitement inscrites comme un objectif de première importance dans les politiques industrielles nationales.

21. Les participants ont également fait observer que la coopération industrielle multinationale devait être envisagée dans un cadre économique plus large. On devait encourager la coopération entre pays africains sous la forme des échanges d'informations et de compétences techniques. Il n'y avait aucune raison que les pays africains doivent toujours chercher des experts hors du Continent, alors même qu'il y en avait en excédent sur place dans certaines catégories de compétences. S'agissant de l'effet de freinage des marchés sur l'industrialisation, plusieurs délégations ont fait remarquer qu'un problème tout aussi important que celui de l'exiguïté des différents marchés nationaux résidait dans le fait que ceux-ci étaient souvent, pour des raisons historiques, politiques et autres, des marchés réservés des pays développés. On a insisté sur la nécessité de politiques visant délibérément à protéger les intérêts africains et à promouvoir l'industrialisation en partant effectivement du principe que les marchés africains devaient être réservés aux industries africaines. Les participants ont été informés qu'un pays élaborait actuellement une politique des achats qui accordait la priorité, premièrement aux pays, deuxièmement aux Etats qui étaient associés, troisièmement au reste de l'Afrique et quatrièmement aux pays en voie de développement appartenant aux autres régions, après quoi seulement il envisageait des achats dans les pays développés.

22. Plusieurs participants ont insisté sur l'importance de l'effort personnel. L'accent a été mis sur le fait que l'esprit inspirant cet effort constituait le moyen pour les pays africains d'établir une base de développement authentique. Le moment était venu de reconsidérer les liens extérieurs ainsi que de formuler et instituer des politiques permettant de s'assurer que l'assistance extérieure ne perturberait pas l'ordre de priorité des objectifs africains. Certaines délégations ont souligné la nécessité de suivre des politiques égocentriques et des politiques visant à faire du secteur public le principal instrument d'accélération de l'industrialisation ainsi que de retenir dans le pays tous les fruits de cet effort. Il fallait également s'efforcer d'acquiescer la propriété des industries présentant un intérêt fondamental pour le développement ainsi que celle des industries qui tendent autrement à constituer des enclaves urbaines. On a fait remarquer d'autre part qu'il y avait également lieu de mettre l'accent sur les politiques tournées vers l'extérieur, compte tenu du fait que cette attitude a été bénéfique pour d'autres pays dans le passé et qu'elle l'était encore.

23. Il a été noté que les pays africains devraient utiliser des politiques protectionnistes comme moyens de stimuler le développement industriel et de protéger leurs industries contre le recours, par les pays avancés à la pratique du "dumping". On a en outre souligné que les critères d'efficacité ne pouvaient à eux seuls constituer une base suffisante pour la sélection et la réalisation des projets industriels. De même que d'autres pays ont naguère appliqué des politiques protectionnistes pour créer les bases de leur industrie, de même l'Afrique a besoin d'assurer à ses industries naissantes toute la protection voulue. Des délégations ont estimé qu'il était nécessaire de fixer un terme à la période durant laquelle une industrie donnée devait être protégée. Faute de cette précaution, on risquait que la nouvelle industrie ne soit pas suffisamment incitée à atteindre le stade du fonctionnement normal.

24. Au sujet des politiques de développement technique, les participants se sont référés en particulier au document CMI/INR/7, OUA/CMI/7, rédigé par un consultant. Certains participants ont fait observer que les techniques faisant appel à une forte proportion de main-d'oeuvre devaient être encouragées, afin de faciliter la solution du problème du chômage. C'était là, selon eux, un choix politique rationnel, eu égard à l'abondance de la main-d'oeuvre par comparaison aux capitaux, dans l'Afrique en voie de développement. Il y avait lieu d'encourager la recherche fondamentale dans cette perspective, en vue de l'élaboration des techniques mieux appropriées aux conditions régnant en Afrique. Pour étudier les possibilités d'accroissement de leur capacité technique, les pays africains pouvaient aussi copier d'abord les techniques existantes, plutôt qu'essayer de mettre au point des techniques intermédiaires de production de biens d'équipement.

25. Plusieurs délégations ont contesté que le secteur manufacturier puisse contribuer de façon importante à réduire l'acuité du problème du chômage. On a estimé que la notion du chômage, dans le cadre de l'économie dualiste qui caractérise l'Afrique, était difficile à saisir et peut-être de moindre intérêt que dans les pays développés qui ne pouvaient se tourner vers un secteur de subsistance important. Les participants ont mis en garde contre l'erreur qui consisterait à se montrer doctrinaire en matière

de choix des techniques, et ont recommandé d'aborder le problème d'un point de vue plus équilibré et plus réaliste. Une solution qui avait fait ses preuves était de s'attacher à innover dans le domaine de l'artisanat et de la petite industrie. D'autre part, on a précisé d'une manière générale que l'application de techniques intermédiaires ou "appropriées" à grande échelle dans les industries modernes telles qu'aciérie, industries chimiques et fabrication d'engrais, n'était pas suggérée. Dans ces domaines, les pays africains doivent adopter les techniques les plus modernes s'ils veulent que leurs industries aient une chance de pouvoir affronter la concurrence à longue échéance. On a également souligné que le moyen le plus efficace d'acquérir des techniques consistait à créer une offre nationale de main-d'oeuvre possédant les qualifications requises.

26. Dans sa réponse, le consultant a fait remarquer que la nécessité de techniques appropriées résultait du fait que le matériel fourni était conçu et mis au point dans les pays industrialisés, dont la composition des ressources diffère totalement de celle des pays africains. Si les objectifs de la recherche pouvaient être définis de façon plus spécifique, il serait alors possible d'élaborer des techniques concurrentielles peu onéreuses et convenant à l'Afrique. On ne peut compter sur l'industrialisation des zones rurales pour réduire l'acuité du problème que pose le chômage urbain car il s'agit d'un problème si considérable que, quand tout le possible aura été fait pour la mise en valeur des zones rurales, le chômage urbain demeurera un problème non résolu et un sujet préoccupant pour les responsables de l'élaboration des politiques. Le fondement logique de cette dernière assertion est que les membres de la population active qui existeront dans 15 ans sont déjà nés. A court terme, l'accent devrait être mis sur les programmes de travaux publics bien que, de l'avis du consultant, cela ne constitue pas en soi une solution suffisante.

Besoins financiers pour les années 70(Mobilisation des ressources intérieures et extérieures)

27. Les documents suivants ont été présentés :

a) Documents de fond

- i) "L'aide à l'Afrique" (E/CN.14/WP.1/30, OUA/TRAD/29);
- ii) "Note sur les ressources extérieures en vue du développement" (E/CN.14/INR/185);
- iii) "Climat des investissements en Afrique" (E/CN.14/INR/184);
- iv) "L'opinion de l'investisseur étranger sur le climat de l'investissement dans l'Afrique en voie de développement" (E/CN.14/INR/188);
- v) "La société multinationale en Afrique" (E/CN.14/INR/186).

b) Documents de travail

- vi) "Rôle des investissements privés étrangers dans le développement industriel africain" (CMI/INR/WP/6, OUA/CMI/6);
- vii) "Mobilisation des ressources en vue du développement industriel" (CMI/INR/WP/5, OUA/CMI/5);

c) Documents de politique

- viii) "Besoins financiers : problèmes et solutions possibles" (CMI/INR/SP/3, OUA/CMI/W/3).

28. Le représentant du Secrétariat fait état d'autre part de renseignements tirés d'autres études utilisées pour la rédaction des documents précités. On espère pouvoir mettre sans tarder ces études à la disposition des Etats membres. Il s'agit des documents suivants :

- a) "Mobilisation des ressources intérieures" (E/CN.14/INR/187), étude détaillée ayant pour base un échantillonnage de 16 pays d'Afrique de l'Est et du Centre, qui analyse le problème dans des contextes statiques et dynamiques;
- b) "Certains aspects du développement de l'Afrique" (E/CN.14/INR/183), évaluation et analyse de la croissance socio-économique et des résultats obtenus par l'Afrique en voie de développement au cours des deux dernières décennies, effectuées à un niveau global dans le cadre socio-économique plural.

Le représentant du Secrétariat a fait observer que, si le taux de croissance d'ensemble du PIB n'a pas atteint l'objectif de la première Décennie du développement (4 au lieu de 5 p. 100 par an) et a été inférieur à celui des années 50 (où il était de 4,8 p. 100), l'économie des pays africains a subi des modifications de structure importantes qui se reflètent dans la configuration de l'apport direct et indirect des principaux secteurs de production à l'accroissement total du PIB. Cet apport a été le suivant au cours des deux dernières décennies :

Contribution de chacun des principaux secteurs à l'accroissement du PIB au cours de la décennie

	1950-1960	1960-1967
	(en pourcentage)	
Agriculture	63	18
Industries extractives	8	40
Industries manufacturières	29	42

29. L'agriculture qui, au cours des années 50 et particulièrement au début de celles-ci (période de prospérité due à la guerre de Corée), était considérée comme le secteur de croissance le plus prometteur, a vu son développement sérieusement entravé, vers la fin des années 50 et au cours des années 60, par des restrictions dues aux conditions quantitatives et qualitatives de la demande effective; ces dernières résultaient de l'urbanisation rapide et d'une modification de la structure de la demande effective, surtout en produits alimentaires, mais aussi en produits industriels.

30. Si le développement de l'Afrique peut se mesurer par la réduction de l'importance relative de la population vivant du secteur de subsistance, on peut dire qu'il n'y a pas eu de progrès important au cours des deux dernières décennies dans l'Afrique en voie de développement. En 1950, comme en 1967, 59 p. 100 de la population vivaient du secteur de subsistance (75 p. 100 pour les pays au sud du Sahara); cependant, compte tenu des difficultés que présente l'obtention de données de base, tous ces chiffres doivent être considérés comme des ordres de grandeur.

31. Les taux de croissance se sont révélés trop bas pour pouvoir faciliter la transformation du secteur traditionnel et instaurer un développement véritable et non une simple croissance économique. Il est possible que même les taux de croissance plus élevés proposés pour la deuxième Décennie du développement (à savoir 6 p. 100 par an) ne suffisent pas entièrement à susciter et à accélérer le développement au sens large du terme.

32. Compte tenu des limites rencontrées par l'agriculture et des possibilités restreintes d'accélérer encore le développement du secteur des industries extractives, ce sont les industries manufacturières qu'il conviendra de développer à un taux annuel de l'ordre de 10 à 12 p. 100, pour arriver au taux de croissance général de 6 p. 100 par an, prévu pour la deuxième Décennie du développement.

33. Un tel développement des industries manufacturières suppose, au cours de la deuxième Décennie pour le développement, un investissement de l'ordre de 23.000 à 32.000 millions de dollars des Etats-Unis (voir le tableau 1 du document CMI/INR/SP/3, OUA/CMI/W/3) pour la formation nette de capital fixe. Au cours des années 60, l'investissement était pour les industries manufacturières de 7 milliards de dollars des Etats-Unis et, pour les années 50, de 3 milliards de dollars.

34. Vingt ans après que les Nations Unies aient commencé à s'efforcer d'accélérer le développement des régions sous-développées, les problèmes relatifs aux ressources intérieures sont loin d'être résolus. La tendance à considérer l'aide étrangère comme une panacée dans ce domaine est très inquiétante car un instrument auxiliaire est ainsi amené à se substituer à l'effort principal, qui doit porter sur la création de ressources intérieures.

35. Les efforts visant à mobiliser les ressources intérieures ont été considérables, mais les résultats décevants. Dans de nombreux pays, le taux de l'épargne a en fait décliné et la situation du compte courant de la balance des paiements s'est détériorée dans certains cas.

36. Le représentant du Secrétariat a fait observer que le pluralisme des structures qui caractérise la plupart des économies africaines, doit être considéré comme la cause principale des difficultés rencontrées dans l'obtention des ressources.

37. La notion de pluralisme, telle qu'elle est utilisée dans les études du Secrétariat, implique la coexistence de deux types de dualité : a) l'existence simultanée d'une économie monétisée et d'un large secteur de subsistance, et b) la division de l'économie en un secteur autochtone (ou national) et un secteur non africain qui, dans bien des sens est l'équivalent d'une "enclave étrangère".

38. Ce pluralisme se reflète dans une répartition très inégale des revenus (en faveur de l'enclave étrangère) et dans une concentration massive de l'épargne dans l'enclave étrangère. Cette dernière coexiste paradoxalement avec des transferts considérables à l'étranger effectués par l'enclave étrangère, qui devient ainsi un client net et avec les ressources indigènes créées sur le plan national. Lorsque l'on tient compte simultanément de l'afflux de l'aide extérieure, on constate que l'économie dans son ensemble dépend bien plus de toutes les sources étrangères d'investissement que la configuration de son épargne initiale ne le donne à penser.

39. Dans le débat qui a suivi, les délégations ont porté principalement leur attention sur les points suivants :

- a) En traitant ou en négociant avec les gouvernements de pays avancés, des institutions internationales, des sociétés multinationales et d'autres entreprises privées, y compris celles qui fournissent les biens d'équipement, les pays africains ont rencontré des difficultés qui provenaient principalement d'un manque d'habileté dans les tractations et de la mauvaise position des pays africains pris isolément, aggravée parfois par le manque de coopération intra-africaine dans ce domaine. Il a été suggéré de demander l'assistance d'experts des Nations Unies, particulièrement dans des cas de litiges avec des entreprises étrangères provenant d'un comportement fâcheux envers le pays hôte. Une délégation a exprimé un certain scepticisme quant à l'impartialité de certaines institutions financières internationales dans leurs tractations avec des pays en voie de développement.
- b) Les problèmes relatifs au contrôle des transferts à l'étranger et de l'application de la politique monétaire souhaitée dans le contexte de la participation à une zone monétaire déterminée ont également été mentionnés.

- c) Une certaine déception a été exprimée quant au volume de l'apport de capitaux étrangers, ainsi que des inquiétudes quant aux incidences du service de la dette créée par l'aide étrangère déjà reçue. De nombreux délégués ont reconnu que l'aide étrangère n'était pas exempte d'obligations d'ordre politique et économique.
- d) Le débat relatif à la mobilisation de l'épargne intérieure de la population autochtone a porté sur l'incapacité générale d'épargne de la plupart des travailleurs africains due au faible niveau de leurs gains, à l'insuffisance des mécanismes de collecte et sur les problèmes que pose la canalisation de l'épargne vers des investissements souhaitables et non vers un supplément de consommation. On a souligné les lacunes des institutions financières et connexes, du point de vue de leur capacité de rassembler l'épargne et d'utiliser les fonds.
- e) Les structures fiscales héritées des administrations coloniales ne sont pas conçues en vue de la croissance économique, du développement et de l'équité. L'efficacité de l'appareil fiscal laisse grandement à désirer et la fraude est un phénomène largement répandu.
- f) Il a été indiqué qu'il existait en Afrique des barrières s'opposant à la mobilité des capitaux, parfois même dans le cadre d'accords existant entre pays.
- g) On a fait état des torts subis par les pays du fait de l'importante contrebande pratiquée sur les marchandises, souvent aussitôt après la création d'un établissement industriel.
- h) La Conférence a exprimé sa satisfaction des efforts déployés par le Secrétariat de la CEA pour établir et présenter un cadre analytique soutenu par des données statistiques. Plusieurs arguments et hypothèses supplémentaires ont également été avancés.

- i) Les problèmes liés à la mobilisation des ressources en vue du développement, et plus particulièrement de l'industrialisation, doivent avant tout être résolus par les pays africains eux-mêmes. Les apports de capitaux par la voie africaine et les investissements privés étrangers ne doivent être considérés que comme un instrument auxiliaire, destiné à susciter l'accroissement des ressources intérieures.
- j) L'accent a été mis tout particulièrement et à plusieurs reprises sur la nécessité d'efforts concertés en vue de l'augmentation des prix d'exportation des minéraux africains. Cet effort, a-t-on suggéré, devrait être complété par des mesures concrètes tendant à accroître le degré de transformation des exportations minérales africaines, ainsi que par la mise sur pied d'industries utilisatrices et la création d'un institut des mines et d'autres organismes, qui favoriseraient la coopération entre les experts de la production minérale des pays africains et ceux d'autres pays en voie de développement.
- k) Le relâchement récemment apporté par les pays développés aux restrictions tarifaires frappant les exportations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement constitue une mesure utile. On a toutefois considéré comme une entrave caractérisée l'augmentation quasi simultanée des taux de fret maritime à destination des ports européens, alors que les tarifs de transport à destination des ports africains demeuraient inchangés.
- l) L'extrême rareté des projets industriels "bancables" a été évoquée par plusieurs délégations, à propos des inconvénients liés à l'exiguïté des marchés et de la nécessité d'orienter la planification de l'industrialisation dans le sens de la coopération multinationale.



- m) La nécessité d'accroître les exportations et de pousser la transformation des matières premières africaines a été soulignée. Il importe à cet effet de développer les industries lourdes (notamment métallurgiques), les industries chimiques et pétrochimiques, et les industries liées à l'agriculture et orientées vers l'exportation, en vue de la valeur ajoutée des produits d'exportation.
- n) Le manque de possibilités d'investissements pour la population autochtone a été reconnu comme un grave obstacle à l'accroissement de l'effort d'épargne dans cette fraction de la population.
- o) Plusieurs délégations ont lancé un appel à la coopération entre pays africains pour la mobilisation et l'emploi efficace des ressources financières, notamment en vue du développement industriel. Les liens économiques et politiques avec les anciennes puissances coloniales décourageaient, systématiquement ou non les efforts déployés pour organiser efficacement les ressources à l'échelon intra-africain.
- p) La nécessité d'une amélioration du marché financier organisé et d'une éventuelle liquidation du marché non organisé, a été admise. De l'avis quasi général, de nouvelles institutions financières et assimilées, à vocation générale ou spécialisée, sont nécessaires dans presque tous les pays.
- q) On a souligné que l'importance excessive qu'on voit fréquemment accordée dans l'industrie aux investissements privés étrangers avait abouti à ce que les projets les plus profitables et les plus aisés à exécuter étaient souvent entrepris d'abord par des étrangers, tandis que les investisseurs autochtones éventuels et le secteur public devaient se contenter de projets plus difficiles et peut-être moins profitables, d'une plus longue période de gestion.

- r) En égard à la nécessité d'une refonte des structures fiscales des pays africains pour les orienter dans un sens favorable à la croissance et au développement, il a été demandé au Secrétariat de la CEA d'entreprendre des études dans ce domaine, en accordant une attention particulière à l'influence des systèmes proposés sur la mobilisation des ressources, à la nécessité de restreindre les investissements indésirables et à celle d'une réglementation de la consommation.
- s) La nécessité de politiques monétaires orientées au sein du développement a été soulignée par plusieurs délégations. Il a été demandé au Secrétariat de la CEA d'entreprendre des études approfondies dans ce domaine, en accordant une attention particulière aux problèmes créés par la surévaluation des monnaies ainsi qu'aux rapports entre les méthodes libérales de contrôle des changes et la croissance économique.
- t) Les propositions globales suivantes ont été présentées :
- i) L'Afrique a besoin de changements quantitatifs aussi bien que qualitatifs. On a tendance à oublier ces derniers ou à les négliger d'une façon ou d'une autre. L'appareil gouvernemental hérité des régimes coloniaux doit faire l'objet de réformes de structures pour permettre la solution des problèmes que pose le développement.
 - ii) La classe des hommes d'affaires et chefs d'entreprises africains se caractérise par un manque de vigueur d'esprit d'entreprise et de dynamisme. Elle ne dispose pas de ressources importantes et est surtout habituée à servir les intérêts étrangers. Elle ne peut constituer un facteur efficace de transformation.
 - iii) L'affranchissement du travailleur et du paysan et sa participation directe aux activités de développement doivent être considérés comme le problème même de la mobilisation de toute la population aux fins du développement.

- iv) Une croissance économique sans développement est possible. Mais l'Afrique doit choisir le développement, même s'il faut à cet effet sacrifier temporairement la croissance économique.
- v) Les sociétés multinationales, politiquement puissantes dans leur pays d'origine, présentaient pour les pays en voie de développement des dangers d'ordre économique et politique.

Assistance technique nécessaire pour les années 70

40. Un représentant du Secrétariat de la CEA a présenté ce point de l'ordre du jour sur la base du document "Assistance technique nécessaire pour les années 70" (CMI/INR/SP/4, OUA/CMI/W/4).

41. Il a été estimé dans l'ensemble que malgré les normes élevées de comportement professionnel général établies par le personnel fourni au titre de l'assistance technique par l'ONUDI, la CEA et autres organismes des Nations Unies, les résultats ont jusqu'à un certain degré été peu satisfaisants par suite de l'insuffisance des qualifications de certains experts, du caractère trop général ou inadéquat de leur expérience professionnelle, de leur connaissance insuffisante de la langue du pays d'affectation et du souci excessif de leurs privilèges et avantages personnels dont ils faisaient preuve. Dans certains cas, l'âge avancé des experts les empêchait de supporter les rigueurs d'une activité qui exigeait de fréquents déplacements à la campagne. On a estimé que certains experts ne s'efforçaient pas, en premier lieu, de se montrer loyaux à l'égard du pays où ils étaient en poste.

42. On a fait valoir que les programmes d'assistance technique exécutés sous les auspices des Nations Unies, se révélaient parfois plus coûteux pour le **pays** bénéficiaire que le recrutement direct de personnel ayant des qualifications analogues dans les pays voisins ou ailleurs. On a aussi signalé que les retards intervenant dans le recrutement des experts par l'organisme en question ne compromettaient pas seulement certains projets mais obligeaient aussi le pays bénéficiaire à accepter un expert ayant des qualifications et une expérience professionnelles inférieures aux conditions posées à l'origine (ou différentes).

43. D'une manière générale les représentants ont été d'avis que, dans le domaine industriel, les besoins, les politiques et les objectifs s'inscrivant dans le cadre de la deuxième Décennie du développement seront d'une ampleur telle qu'il faudra, au cours des années 70, développer considérablement les activités d'assistance technique qui devront être entreprises par les organismes des Nations Unies, y compris la CEA. Il a toutefois été estimé que les connaissances tirées de l'expérience personnelle acquise dans les pays en voie de développement situés en Afrique et dans les autres Continents, se rapportaient plus directement à la situation existant dans l'Afrique en voie de développement et qu'il y avait donc lieu de les utiliser en priorité.

44. De nombreux représentants ont affirmé que par le passé, les efforts menés dans le domaine de l'assistance technique avaient été par trop axés sur la fourniture de services d'experts et que l'on avait plus ou moins négligé l'assistance en vue de la création d'institutions de formation technique et commerciale et la mise à la disposition de ces établissements des enseignants nécessaires.

45. On a estimé que le Secrétariat de la CEA devrait obtenir des ressources supplémentaires importantes afin de pouvoir développer son activité dans le domaine industriel.

46. On a demandé que l'Afrique reçoive une proportion plus grande des ressources mobilisées au titre de l'assistance technique sur le plan mondial et dans le cadre du système des Nations Unies en particulier.

47. La liste suivante de domaines prioritaires et d'objectifs pour les années 70 a été approuvée. Toutefois, il a été admis que la situation variait souvent d'un pays à l'autre et que l'ordre dans lequel étaient présentés les domaines prioritaires et les objectifs ne correspondait pas à un ordre d'importance.

- i) Une assistance sera nécessaire pour renforcer les institutions existantes et pour en créer de nouvelles notamment dans les domaines suivants :

Etablissements d'enseignement

- a) Enseignement technique général ;
- b) Enseignement technique spécialisé ;
- c) Enseignement commercial ordinaire ;
- d) Enseignement commercial supérieur (Préparation d'un diplôme et perfectionnement ultérieur) ;
- e) Bourses de perfectionnement et organisation de stages, particulièrement en ce qui concerne l'accroissement de la proportion des bourses et des stages offerts dans des pays tiers et dans d'autres pays africains en voie de développement.

Autres moyens d'enseignement

- a) Assistance en vue de l'organisation de la formation en cours d'emploi, de programmes d'apprentissage à l'intérieur d'un pays donné ou dans un groupe de pays.

Laboratoire d'essais et de contrôle de qualité

Il faudra rendre certains services aux départements publics et aux sociétés de développement publiques qui en feront la demande. Un domaine important qui appellera fort probablement une action dans différents pays, est celui de la création d'organismes chargés d'évaluer, de contrôler et de surveiller l'importance et la nature des mesures de protection tarifaires et autres.

- ii) Ce sont presque exclusivement des groupes étrangers privés qui emploient le personnel chargé de rendre certains services nécessaires à l'exploitation des établissements industriels. Par ailleurs, le siège de ces groupes se trouve presque toujours hors d'Afrique. L'amélioration sensible de cette situation dans le sens de l'implémentation de ces activités en Afrique, dépendra fort probablement de la coopération internationale, mais permettra, de toute façon, de réduire considérablement les frais d'exploitation de ces établissements.

- iii) Pour mener à bien l'africanisation des cadres industriels, il faut étudier, compte tenu des conditions propres à chacun des pays intéressés, la possibilité de mettre à la disposition de plusieurs entreprises les services d'un expert étranger pour réduire notamment au minimum le nombre d'étrangers participant à l'exploitation courante des usines. Il faut en outre
- a) examiner l'emploi du personnel étranger dans la construction d'usines et le montage et l'installation de machines et
 - b) élaborer des politiques et des programmes propres à situer ce problème dans une perspective nationale, par opposition à l'optique actuelle, celle de l'entreprise individuelle.
- iv) Une assistance, n'ayant en principe qu'un caractère complémentaire, est nécessaire pour concevoir les méthodes tendant à créer, sur une grande échelle, des entreprises industrielles africaines privées, dirigées par leurs propriétaires. Dans les conditions africaines, il s'agit là le plus souvent d'une question tout à fait distincte de celle des instruments de caractère général mis en oeuvre dans le cadre des programmes élaborés sous différentes formes en vue de la promotion de la petite industrie et qui ne se révèlent pas moins nécessaires. Le cas échéant, ces programmes doivent en outre faire une place particulière à l'octroi de contrats de sous-traitance.
- v) L'aptitude de tous les genres d'institutions publiques d'assistance technique, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales, à donner une suite rapide à la demande, à court terme, d'une spécialité particulière, a toujours été limitée. La croissance industrielle prévue pour les années 70, entraînera un accroissement dramatique des demandes d'assistance de ce genre et il convient d'élaborer en temps utile des méthodes qui permettront sur le plan national, de faire face de manière satisfaisante et rapide à ces demandes.

- vi) Dans la mesure où les projets industriels multinationaux gagneront de l'importance au cours des années 70 (à cet égard, le développement des moyens de transport de surface à l'intérieur des pays devra constituer un important stimulant supplémentaire); il faudra fournir sans délai et en appliquant des procédures simplifiées, l'assistance nécessaire aux groupes de pays qui en feront la demande.
- vii) La création en Afrique de bureaux d'études dynamiques et tournés vers les affaires, dépendra, au départ, de l'impulsion donnée par les sources non commerciales d'assistance technique.
- viii) Il faudrait aider les industries manufacturières fabriquant des produits d'exportation, et notamment des produits nouveaux, à se procurer, au sujet des marchés auxquels elles s'intéressent, des renseignements concrets (considérés par opposition aux informations économiques de caractère général) dont la portée ira dans certains cas de l'exploitation d'une usine à la mise au point de techniques efficaces d'exportation. Dans ce domaine, l'assistance technique apportée par les institutions d'aide multilatérale devrait être axée sur le produit à vendre et ne pas se limiter à des indications générales sur la politique à suivre qui, avec de légères modifications, sont adressées à un très grand nombre de pays en voie de développement.
- ix) Au fur et à mesure qu'augmentera le PIB par habitant, un problème important se posera dans différents pays : celui de protéger le vaste secteur artisanal qui produit des biens de consommation courants, tels que les textiles, contre le développement anarchique de la grande industrie moderne. Si l'étendue des mesures de protection doit de toute évidence être arrêtée en fonction des grandes options fondamentales du pays, les solutions possibles comporteront souvent des aspects financiers, administratifs et techniques qu'il faut prévoir et dont il faut évaluer l'efficacité relative compte tenu des objectifs particuliers du pays.

- x) A l'heure actuelle, le secteur industriel de l'Afrique en voie de développement est caractérisé, non sans que l'on observe quelques différences chronologiques et autres entre les pays, les branches industrielles et les entreprises, par le niveau élevé des dépenses d'équipement et du prix de revient unitaire. Les raisons en sont multiples et il n'est pas nécessaire de les répéter ici. Or, l'accroissement de l'efficacité de l'industrialisation et la réduction des éléments de coûts mentionnés ci-dessus, sont un puissant stimulant pour le développement de la production, dont il convient de tirer parti sur le plan des entreprises, sur celui du secteur industriel et sur celui du pays entier.
- xi) Si l'on adapte les techniques de production et de gestion afin d'employer au maximum des ouvriers non qualifiés, il se pose des questions multiples touchant notamment l'offre relative et le coût de différentes catégories de personnel, les tendances générales des salaires et traitements dans l'économie, la façon d'envisager sur le plan national les différences entre les revenus à la campagne et les revenus dans les villes, etc.. Résoudre ces problèmes par l'emploi d'une main-d'oeuvre nombreuse est une méthode qui doit être mise à l'essai dans le cadre de projets pilotes et faire l'objet d'un examen approfondi compte tenu des différentes conditions existant dans les différentes parties de l'Afrique en voie de développement, avant d'être admise au rang d'un principe de politique générale.
- xii) De même, les programmes d'industrialisation en milieu rural ou de développement rural global (avec un important élément industriel) doivent être mis à l'essai au moyen de projets pilotes qu'il faudra entreprendre dans les différentes parties de l'Afrique en voie de développement. Cela revient essentiellement à essayer de créer en milieu rural des agglomérations industrielles modernes autonomes.

- xiii) Par le passé, les investisseurs africains du secteur privé et du secteur public se sont souvent trouvés dans une position très défavorable en négociant avec les fournisseurs étrangers d'équipement et de machines. Cette faiblesse procédait en grande partie de l'insuffisance des renseignements dont disposaient les investisseurs potentiels. Une petite équipe d'experts résolus et familiarisés avec les problèmes que pose l'investissement en Afrique dans les branches où les petites et moyennes entreprises sont nombreuses (textiles, produits alimentaires et vêtements, pour ne citer que quelques exemples) qui assisterait les pays qui le lui demandent au cours des négociations, fournirait une aide précieuse en révélant certains moyens d'utiliser de façon plus rationnelle les ressources disponibles pour les investissements qui contribuent à l'industrialisation de l'Afrique.
- xiv) Le volume de l'assistance technique requise au stade de l'élaboration minutieuse des projets devra être augmenté et la nécessité d'une réponse urgente semble s'imposer.
- xv) Etant donné la complexité des questions que pose la gestion d'une entreprise industrielle, l'existence de produits et sous-produits industriels multiples, les opportunités qu'offrent les relations inter-industrielles en amont et en aval, le remplacement de produits et l'interchangeabilité des procédés, les possibilités, certes limitées, de trouver des débouchés dans le monde entier, il est inévitable que les problèmes et les avantages de l'assistance se fassent sentir dans le cadre de la programmation prévisionnelle ainsi qu'en dehors d'elle. En fait, ce cadre de prévisions est indispensable, mais si l'on veut que la programmation atteigne le but qui lui a été assigné, il faudrait peut-être faire en sorte qu'elle permette aussi de faire face aux problèmes et aux opportunités non prévus.

Conférence extraordinaire de l'ONUDI

48. Un représentant du Secrétariat de l'OUA a présenté les documents suivants :

- i) "Le rôle de l'OUA dans l'industrialisation de l'Afrique" (CMI/INR/WP/8, OUA/CMI/8);
- ii) "Coopération entre l'ONUDI et la CEA pour la promotion du développement industriel en Afrique" (E/CN.14/L.387);
- iii) "Mesures spéciales en faveur des moins développés parmi les pays en voie de développement : historique" (E/CN.14/INR/190);
- iv) "Conférence internationale extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" (INR/INF/3);
- v) "Activités de l'ONUDI en Afrique dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement" (INR/INF/4);
- vi) "Activités de l'ONUDI en Afrique" (INR/INF/5);

49. Dans son introduction, le représentant du Secrétariat de l'OUA a indiqué que l'ordre du jour de la Conférence extraordinaire de l'ONUDI comprenait les trois questions de fond suivantes :

- Stratégie et orientation à long terme des activités de l'ONUDI, y compris le rôle de l'organisation dans la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et le transfert et l'adaptation des connaissances techniques en vue du développement industriel des pays en voie de développement;
- Structure administrative de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ;
- Questions relatives au financement de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

50. Il a été suggéré que les participants tentent de se mettre d'accord sur une position africaine commune, qui serait défendue par les délégations africaines prenant part à la Conférence extraordinaire.

51. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont noté la nécessité impérieuse d'élaborer un programme commun d'activités pour l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation. On a fait observer que, jusqu'ici, l'ONUDI n'avait joué en Afrique qu'un rôle limité; cette institution a eu tendance à consacrer ses programmes aux régions les plus développées du monde en voie de développement. Il conviendrait de mettre au point des mesures qui permettraient à l'Afrique de remédier au déséquilibre qui s'est produit dans le passé.

52. On a relevé que plusieurs des recommandations tendaient à une modification des principes de répartition des crédits du PNUD, afin qu'une part plus large en soit attribuée à l'industrialisation, qui s'effectuerait par l'intermédiaire de l'ONUDI. La plupart des délégations ont estimé que c'était là une réorientation souhaitable mais certains représentants ont mis en doute son opportunité à l'heure actuelle.

53. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles apportaient leur appui au programme des services industriels spéciaux (SIS) en raison de la souplesse avec laquelle celui-ci permettait de répondre aux besoins urgents d'assistance des pays intéressés. On a estimé que cette méthode d'assistance devrait être considérablement étendue. On a noté cependant qu'il conviendrait tout d'abord de prendre des mesures en vue d'accélérer le recrutement de personnel pour le programme du SIS.

54. On a insisté pour que l'ONUDI soit mise en mesure de développer ses activités d'aide aux gouvernements dans le domaine de l'industrialisation. L'accent devrait être mis en particulier sur les points suivants :

- Elaboration de projets ;
- Lancement de projets ;
- Petites industries et industries rurales ;
- Assistance pour l'obtention de fonds étrangers en vue du financement industriel.

Les délégations ont demandé notamment que l'ONUDI développe ses activités dans les domaines suivants :

- Centres de documentation ;
- Transfert des techniques ;
- Assistance pour le recrutement de consultants qualifiés ;
- Assistance spéciale pour la création d'industries de base ;
- Aide pour la création d'entreprises pilotes ;
- Extension de ses activités aux industries d'extraction ;
- Programmes de formation professionnelle à tous les niveaux ;
- Aspects pertinents de la propriété et des brevets industriels -
Financement direct d'établissements industriels.

55. Les participants ont insisté sur la nécessité d'augmenter les ressources de l'ONUDI afin de lui permettre d'apporter une assistance plus grande aux pays en voie de développement, ce qui correspond à la priorité que les pays africains attribuent à l'industrialisation. Par ailleurs, on a fait observer que la recommandation visant à accroître la part de ressources que le PNUD accorderait à l'ONUDI devrait faire l'objet d'un examen dans le contexte général des besoins de toutes les institutions des Nations Unies. En ce qui concerne la décentralisation, on a fait remarquer qu'elle pourrait avoir pour effet de fragmenter les activités de l'ONUDI et, partant, de diminuer l'efficacité de cette dernière. L'ONUDI devrait également attribuer une importance particulière aux organismes gouvernementaux et à leurs besoins.

56. Plusieurs délégués ont insisté sur le fait que l'ONUDI et d'autres institutions des Nations Unies devraient adapter leurs activités aux besoins prioritaires des pays d'Afrique. C'est ainsi que l'on pourrait parvenir à une utilisation efficace des ressources et que l'ONUDI pourrait servir au mieux les intérêts des pays africains. Les besoins de crédits et d'assistance technique mis en évidence au cours des débats de la Conférence pourraient fournir des indications utiles à cet égard.

57. On a d'autre part indiqué que le meilleur moyen d'aborder la Conférence extraordinaire de l'ONUDI en particulier et les relations avec l'organisation elle-même en particulier consistait à adopter une position collective pour deux groupes de pays. La déclaration commune du groupe de l'Afrique du nord est présentée à l'annexe III et celle du groupe des pays de l'UDEAC à l'annexe IV.

Séance de clôture

58. A sa dernière séance, la Conférence a adopté, avec certains amendements, le projet de rapport présenté par le Rapporteur, une déclaration sur l'industrialisation durant les années 70 (voir le texte au chapitre III) et une résolution sur la Conférence extraordinaire de l'ONUDI (voir le texte au chapitre IV).

59. Des votes de remerciements ont été proposés à l'adresse des Secrétariats de la CEA et de l'OUA et du Président; après quoi la Conférence a été clôturée par une déclaration de S.E. Ato Yilma Deressa, Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Président de la Conférence.

CONSEIL DES MINISTRES

Dix-septième session ordinaire

Addis-Abéba. Juin 1971

CM/396/Annexe II

DECLARATION SUR L'INDUSTRIALISATION DURANT LES ANNEES 70

DECLARATION SUR L'INDUSTRIALISATION DURANT LES ANNEES 70

60. La Conférence CEA/OUA des Ministres de l'Industrie a accepté la déclaration sur l'industrialisation durant les années 70, dont le texte, qui comprend un préambule et un programme d'action, est le suivant :

DECLARATION D'ADDIS-ABEBA
SUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL EN AFRIQUE AU COURS DES
ANNEES 70

I. PREAMBULE

Nous, Ministres de l'Industrie, réunis dans la ville d'Addis-Abéba (Ethiopie) du 3 au 7 mai 1971,

Ayant évalué, passé en revue et soumis à un examen critique les politiques suivies et les résultats acquis au cours des années 60,

Nous rendant compte que notre expansion industrielle au cours des années 60 a été fondée principalement sur les techniques, connaissances et produits intermédiaires importés,

Conscients des inconvénients économiques et politiques que l'existence de marchés nationaux exigus et non coordonnés et la faiblesse des économies nationales dépourvues de liens réciproques comportent pour les efforts tendant à faire face aux problèmes de la croissance industrielle,

1. Acceptons le cadre défini dans la Stratégie de l'Afrique pour le développement durant les années 70 et reconnaissons que, s'agissant de l'industrialisation, la réalisation de l'objectif arrêté dans la Stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement dépendra essentiellement de l'efficacité des politiques que nous formulons et poursuivons individuellement et collectivement ;

2. Affirmons la souveraineté totale de chaque Etat sur tous les types de ressources naturelles se trouvant à l'intérieur de ses limites territoriales ;
3. Reconnaissons qu'il nous appartient à nous-mêmes d'assumer la principale responsabilité de notre développement industriel, mais que l'assistance extérieure a néanmoins une importante contribution à y apporter ;
4. Réaffirmons notre foi dans l'industrialisation, élément stratégique pour la transformation des structures économiques en Afrique ;
5. Décidons de poursuivre des politiques nationales résolues et cohérentes et de concerter nos actions afin d'atteindre ces objectifs en intensifiant, dans toute la mesure du possible, la transformation sur place de nos ressources naturelles, en promouvant l'exportation d'articles manufacturés, en développant les activités non agricoles dans les régions rurales et en renforçant les liens entre l'agriculture et l'industrie, en élargissant le rôle des entreprises locales tant dans le secteur privé que dans le secteur public et en développant les aptitudes techniques ;
6. Décidons en outre de concerter les actions tendant à une nouvelle définition fondamentale des relations économiques internationales et à la création dans le domaine industriel de nouvelles formes de coopération internationale qui favoriseront la répartition équitable des avantages ;
7. Demandons au Secrétaire général administratif de l'OUA et au Secrétaire exécutif de la CEA d'organiser tous les deux ans, au cours de la Décennie, des conférences analogues chargées de passer en revue les progrès accomplis dans le sens des objectifs arrêtés pour la deuxième Décennie du développement, d'étudier d'autres aspects des résultats acquis et de recommander des politiques et des mesures propres à stimuler une croissance industrielle soutenue ;

8. Déclarons que le programme d'action pour les années 70 exposé ci-après représente la position collective des pays d'Afrique, précise les moyens de poursuivre l'industrialisation, traduit notre résolution de réaliser la transformation économique de l'Afrique afin d'obtenir un relèvement généralisé du niveau de vie, et indique les critères et lignes directrices nécessaires pour l'utilisation efficace des ressources nationales et internationales.

II. PROGRAMME D'ACTION

1. Financement intérieur du développement industriel

Le secteur manufacturier dans l'Afrique en voie de développement a absorbé des investissements de l'ordre de 3 milliards de dollars des Etats-Unis au cours des années 50 et de plus de 7 milliards de dollars au cours des années 60. Les objectifs de croissance industrielle fixés pour la deuxième Décennie du développement exigent des investissements trois à quatre fois plus importants que ceux des années 60, c'est-à-dire de 23 à 32 milliards de dollars.

Pour trouver ces ressources, tâche qui constitue un véritable défi, les Etats membres devront prendre des mesures en vue de remédier aux problèmes suivants :

- a) Faible niveau de l'épargne individuelle ;
- b) Inefficacité de la mobilisation et de l'utilisation de l'épargne ;
- c) Exiguïté et manque d'organisation des marchés des capitaux ;
- d) Volume excessif des sorties et des envois de capitaux à l'étranger ;
- e) Insuffisance du volume et de la gestion des recettes d'exportation.

En particulier, les pays devraient s'efforcer d'urgence d'assurer i) une augmentation raisonnable des prix de leurs produits minéraux d'exportation, compte tenu des prix des produits finis fabriqués à partir de ces matières dans les pays avancés ; ii) un traitement plus poussé de leurs produits minéraux d'exportation ; iii) une expansion notable des industries produisant pour l'exportation à partir de ces matières premières ; iv) la création d'un institut africain des mines pour hâter la réalisation de ces objectifs.

D'autre part, les Etats membres devraient mettre l'accent sur le développement de leurs industries lourdes (métallurgiques principalement), de leurs industries chimiques et pétrochimiques, et de leurs agro-industries orientées vers l'exportation, afin d'accroître la proportion de la valeur ajoutée dans le cadre des exportations.

2. Coûts d'installation et d'exploitation relativement élevés

D'après les indications des années 60, l'investissement requis pour implanter, dans l'Afrique en voie de développement, une usine de dimension donnée, appliquant des techniques données et ayant une structure de production donnée était de 35 à 300 p. 100 supérieur au chiffre correspondant en Europe occidentale et dans certains pays d'Asie. Des mesures s'imposaient donc pour :

- a) Réduire les coûts de construction ;
- b) Réduire au minimum la participation étrangère à l'installation ;
- c) Réduire les coûts de transport à l'intérieur du pays ;
- d) Libéraliser le système actuel de financement conditionnel.

Au cours des années 60 les frais d'exploitation étaient aussi relativement élevés en Afrique. Leur réduction exige :

- a) Une diminution de la dépendance relative à l'égard des matières premières importées ;
- b) Des mesures propres à remédier aux inconvénients liés à l'omnipotence des marchés et à l'impossibilité qui en résulte d'exploiter les économies d'échelle ;

- c) La réduction des stocks importants accumulés en vue des pénuries ;
- d) Une réduction des coûts de transport à l'intérieur du pays ;
- e) Un rapport plus étroit entre les salaires et la productivité ;
- f) Des mesures propres à accroître les rapports entre les divers pays afin de favoriser les économies de situation ;
- g) Des mesures visant à réduire considérablement la dépendance actuellement très forte à l'égard des étrangers pour le fonctionnement journalier des entreprises industrielles ;
- h) Des moyens de formation et des programmes d'apprentissage ;
- i) La définition des moyens d'empêcher la surfacturation des biens d'équipement.

3. Investissements étrangers privés

Pour que les investissements privés d'origine étrangère remplissent le rôle complémentaire qui leur est assigné pour les années 70, il faut :

- a) Que les investisseurs étrangers soient guidés pendant l'élaboration et l'exécution des projets ;
- b) Que la formation du personnel local soit prévue dans les contrats concernant une participation étrangère au développement industriel de l'Afrique ;
- c) Que des mesures soient prises pour empêcher que la structure de la consommation se déforme et influe défavorablement sur la répartition du revenu entre les individus et les régions d'un même pays, ainsi que pour lutter contre la pollution du milieu.

4. Industrialisation et emploi

Etant donné l'expansion spectaculaire de la population des groupes d'âge employables, les pays de l'Afrique en voie de développement devraient rechercher tous les moyens possibles d'accroître l'emploi et adopter des réglementations tendant à réduire le nombre des étrangers dans les catégories où ils peuvent être remplacés. On devrait notamment chercher à créer de nouvelles possibilités d'emploi grâce aux moyens suivants :

- a) Promotion de l'industrie sans exclure l'artisanat et la petite industrie ;
- b) Organisation d'activités non agricoles dans les zones rurales ;
- c) Mobilisation de la main-d'oeuvre sous-employée pour des projets d'infrastructures tels que barrages, drainage, routes, approvisionnement en eau et irrigation ;
- d) Amélioration des installations rurales ;
- e) Recherches sur l'application de techniques exigeantes en main-d'oeuvre.

On ne s'attend pas que les activités ci-dessus permettent de répondre entièrement à l'augmentation probable de l'offre de main-d'oeuvre. Par conséquent, les Etats membres devraient rechercher en même temps tous les moyens possibles d'accroître l'emploi dans les zones urbaines.

5. Autonomie

Au cours des années 60, l'industrialisation en Afrique tendait à dépendre excessivement des étrangers en ce qui concerne la gestion, les connaissances spécialisées et la participation au capital social. Dans ces conditions, les faiblesses de l'industrialisation résultaient en grande partie de ce pouvoir de décision extérieur. Pour réaliser l'autonomie africaine dans les années 70, il faudrait :

- a) Reconnaître le fait que l'assistance économique extérieure est subordonnée à des conditions économiques et politiques ;

- b) Etablir des programmes de formation pour assurer une offre suffisante de personnel autochtone aux niveaux opérationnel et moyen, et parmi les cadres supérieurs et les techniciens ;
- c) Encourager les Africains à posséder et gérer des entreprises industrielles dans la mesure où le permet la politique de l'Etat ;
- d) Fournir un appui notamment sous forme de crédits, de recherches, de conseils administratifs et techniques pour encourager les entreprises appartenant à des Africains ;
- e) Utiliser pleinement les ressources de l'Etat et recourir à son initiative pour assurer une participation nationale importante aux activités industrielles et à l'ensemble de l'économie ;
- f) Encourager la création de sociétés nationales d'études et de services contractuels.

CONSEIL DES MINISTRES

Dix-septième session ordinaire

Addis-Abéba. Juin 1971

CM/396/Annexe III

RESOLUTION

SUR LA CONFERENCE INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE DE L'ONUDI

RESOLUTION

SUR LA CONFERENCE INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE DE L'ONU

61. La Conférence a adopté la résolution suivante :

La Conférence CEA/OUA des Ministres de l'Industrie, réunie à Addis-Abéba, du 3 au 7 mai 1971,

Ayant examiné l'assistance financière et technique nécessaire à l'industrialisation de l'Afrique pendant les années 70,

Prenant acte de l'ampleur de la tâche à laquelle les pays africains auront à faire face pour mobiliser les ressources nécessaires,

Prenant acte en outre du rôle important que les organisations du système des Nations Unies pourraient jouer pour rassembler et répartir l'aide multilatérale et bilatérale destinée au développement industriel,

Sensible à la création de l'ONU par la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale à l'effet de favoriser l'industrialisation dans les pays en voie de développement et de coordonner les activités de l'ONU et des organisations qui lui sont associées,

Consciente des mesures prises jusqu'ici par l'ONU et la CEA pour développer la coopération entre leurs Secrétariats respectifs,

1. Prie instamment les deux Secrétariats d'intensifier leurs efforts pour élaborer et ultérieurement appliquer un programme d'action unifié des Nations Unies en Afrique de manière à assurer une utilisation plus complète et plus efficace des ressources ;

2. Invite les donateurs d'aide multilatérale et bilatérale à accroître leur assistance en faveur du développement industriel de façon à tenir compte du rang de priorité très élevé accordé par les pays africains à leur industrialisation ;

3. Invite en outre le PNUD à réserver une plus grande proportion de ses ressources aux projets et programmes de nature à accélérer l'industrialisation de l'Afrique ;

4. Demande instamment aux pays africains de se faire représenter, à l'échelon le plus élevé possible de la conception politique, à la Conférence internationale spéciale de l'ONUDI, qui doit avoir lieu à Vienne du 1er au 8 juin 1971 ;

5. Insiste en outre pour que les activités de l'ONUDI pendant la deuxième Décennie du développement soient orientées davantage vers l'exécution et la promotion et portent particulièrement sur les domaines dans lesquels l'effet multiplicateur aura une influence plus grande sur les autres secteurs du développement dans les pays africains, et pour que l'ONUDI intensifie son action dans les domaines suivants : formation du personnel d'administration et d'exécution des entreprises industrielles, assistance pour le développement des possibilités africaines d'exportation de produits manufacturés, mesures tendant à favoriser le transfert et l'adaptation des connaissances et des techniques industrielles modernes, création de centres nationaux de recherches et d'études industrielles, soutien des échanges de renseignements industriels, assistance pour la détermination des sources de compétences industrielles ;

6. Invite les Etats membres à s'inspirer des recommandations relatives à l'assistance financière et technique adoptée à la présente Conférence, pour leurs délibérations à la Conférence internationale spéciale de l'ONUDI et pour leurs négociations avec les autres groupements géographiques ;

7. Prie le Directeur exécutif de l'ONUDI de collaborer avec la CEA et l'OUA, à l'occasion des conférences sur l'industrialisation en Afrique qu'elles ont été invitées à organiser périodiquement pendant la Décennie en vue d'examiner critiquement les politiques, les réalisations et les progrès, l'objectif étant de soutenir le rythme de l'industrialisation et d'obtenir que les buts fixés pour le secteur manufacturier soient atteints.

DISCOURS DE MONSIEUR DIALLO TELLI

SECRETARE GENERAL ADMINISTRATIF DE L' O.U.A.

A LA SEANCE D'OUVERTURE DE LA CONFERENCE DES

MINISTRES DE L'INDUSTRIE

(Addis - Abéba, 3-8 Mai 1971)



Messieurs les Ministres

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Mesdames,

Messieurs,

La conférence qui s'ouvre aujourd'hui consacre un des usages les plus constructifs de ce que, maintenant, nous pouvons appeler la Tradition de l'Organisation de l'Unité Africaine. Les premières consultations entre les responsables africains, à la veille des grandes réunions internationales, ont peut-être commencé avant la naissance de l'OUA. Mais l'habitude d'utiliser systématiquement de telles rencontres préalables pour permettre aux représentants de l'Afrique d'harmoniser leurs positions, et, ainsi, de mieux défendre les intérêts du continent au sein de la communauté internationale, a été particulièrement établie, encouragée et rationalisée par les instances politiques de l'OUA.

En fait, la réunion d'aujourd'hui met en oeuvre deux des principes fondamentaux arrêtés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA au cours de sa septième session en septembre 1970, et consignés dans le Mémorandum, maintenant bien connu, sur les responsabilités et le rôle de l'OUA dans le domaine économique et social. Ce document solennel, on s'en souvient, avait été élaboré par les Chefs d'Etat d'Afrique dans le but de préciser leurs engagements communs, leurs méthodes de travail et leurs moyens d'action, ainsi que leurs priorités au moment où les Nations Unies s'apprêtaient à lancer la deuxième Décennie du Développement.

Notre réunion d'aujourd'hui est le fruit de l'intensification de la coopération entre les secrétariats de la CEA et de l'OUA, préconisée au paragraphe B-7 du Mémorandum d'Addis-Abéba. De même, en nous rassemblant ici, répondons-nous au paragraphe B-8 du Mémorandum qui stipule que: "Dans le cadre des organisations

internationales à caractère économique et social, et plus particulièrement à l'occasion des réunions importantes des agences spécialisées de la famille des Nations Unies, les délégués africains aidés par le Secrétariat général de l'OUA, s'organiseront en "Groupes africains", afin de se consulter et d'arrêter des positions communes africaines sur la forme, les objectifs et les modalités des programmes mis en oeuvre par ces institutions en faveur de l'Afrique".

Que l'institution dont il s'agit aujourd'hui soit l'ONUDI, que le sujet de nos préoccupations soit l'étude de la conjoncture et des problèmes de l'industrialisation en Afrique, que cette étude ait lieu à la veille de la prochaine conférence extraordinaire de l'ONUDI, voici des faits qui, ensemble, confèrent à la coopération entre l'OUA et la CEA, aussi bien qu'au renforcement de l'esprit et de la dynamique des "Groupes africains", une valeur exceptionnelle; voici surtout des éléments qui situent de façon significative, l'importance des problèmes de l'industrialisation en Afrique.

On l'a assez dit: l'industrialisation est, de toutes les activités, la seule qui puisse assurer, avec la rapidité qu'exige l'impatience légitime de nos peuples, le décollage économique, élever le niveau de vie, et garantir, par là, l'indépendance réelle d'un pays. Car, la transformation sur place de nos matières premières, la production de biens manufacturés destinés à la consommation, à l'équipement et à l'exportation, ne créent pas seulement l'aisance matérielle et le développement social. L'industrialisation, par l'effet salutaire qu'elle peut avoir sur la balance commerciale et sur la balance des paiements, libère de la trop grande dépendance vis-à-vis des grandes puissances, rend moins pesante sur nos économies, la détérioration des termes de l'échange, et, partant, garantit mieux notre liberté politique

de nations souveraines.

Il se trouve que l'industrialisation, en tant que politique délibérée de développement, reste pour l'Afrique, le domaine dans lequel les lois de la technologie, du financement et des marchés condamnent à l'échec l'aventure individualiste. La création industrielle, conçue dans la dispersion, pour répondre exclusivement aux lois du micro nationalisme ou aux besoins des micros marchés que sont chacun de nos Etats, est, à terme, vouée à l'aggravation du sous-développement.

Nous sommes donc dans un des domaines où, par excellence la seule planche de salut pour l'Afrique est la coopération; le domaine où toute réussite est possible, si nous savons mettre en commun nos matières premières, nos marchés, nos systèmes de recherches, nos ressources humaines, nos méthodes de planification. Le domaine aussi où les ambitions aujourd'hui les plus folles peuvent, demain, devenir réalité, si nous savons harmoniser et coordonner nos politiques de négociation et de coopération avec le reste du monde, et surtout, avec les puissances industrialisées dont l'assistance technologique, technique et financière nous est, dans ce siècle d'inter-dépendance, aussi indispensable que les concessions en vue d'une meilleure organisation des marchés.

C'est dire que l'industrialisation est, et reste, le secteur d'activités où l'application saine et constante des principes d'unité, de coopération et de solidarité entre les Etats membres de l'OUA, s'impose non comme un vœu, mais comme une nécessité vitale.

Il est heureux que l'industrialisation soit en même temps le secteur où, par la force des choses, la coopération entre les Etats dispose, pour sa mise en oeuvre de nombreux atouts solides. De ces atouts, je ne voudrais ici citer que quelques-uns,

ceux auxquels, à mon avis, l'on ne pense pas assez, ceux dont on ne tient pas un assez juste compte dans l'évaluation en Afrique et surtout hors d'Afrique, des perspectives et des chances du développement de notre continent.

Le premier de ces atouts, c'est la conjoncture favorable des conditions naturelles qui existent en Afrique : la disponibilité en abondance, de tant de matières premières qui, jadis, avaient permis la révolution économique d'autres continents, la richesse et la variété des ressources humaines actuelles et potentielles, l'importance des ressources énergétiques et les dimensions du marché africain conçu comme un tout.

Un deuxième atout réside dans le désir profondément ancré chez tous les peuples et tous les gouvernements africains d'accéder au plus vite, à l'ère industrielle. Il ne s'agit pas d'un vain engouement qu'illustrent les plans de développement de tous les pays africains ou la multiplicité des études d'une institution comme la CEA, mais d'une force réelle susceptible d'engendrer de vraies révolutions dans la conception globale du développement africain.

Cette force est complétée - plutôt équilibrée - par une conviction maintenant partagée par tous les peuples et tous les gouvernements africains, parce qu'imposée par la dure logique de l'économie moderne : c'est que pratiquement, aucune réalisation d'envergure suffisante pour répondre aux exigences de qualité, de coût de production et de la concurrence n'est aujourd'hui possible dans le cadre restreint d'aucun Etat africain pris séparément. C'est cette conviction-là que je considère comme un troisième atout.

Enfin, je voudrais prendre le risque de comptabiliser comme la quatrième carte maîtresse dont dispose la coopération interafricaine dans le domaine industriel, les récentes-

bien que timides- transformations intervenues dans la philosophie des grandes puissances en matière d'aide au développement en général, et d'assistance, à l'industrialisation des pays du tiers monde en particulier.

Certes, je ne doute pas qu'au cours de cette réunion comme au cours de tout rassemblement où les dirigeants africains abordent le problème de l'industrialisation, vous aurez, présentes à l'esprit, ces dispositions favorables qu'offre la nature et que renforcent les mutations psychologiques nées de l'indépendance et de l'unité africaines. Je ne doute pas non plus qu'en analysant les bilans d'hier et en établissant les perspectives de demain, vous sauriez tirer de ces atouts des données nouvelles et des chances meilleures/ pour l'avènement rapide de l'ère industrielle en Afrique. Ce travail minutieux où entrent autant d'imagination créatrice, de programmation technique que de concessions politiques au nom de la solidarité africaine a été, hier, l'essentiel de vos préoccupations; et je suis certain qu'aujourd'hui, vous serez encore à la hauteur des grandes exigences qu'il implique.

Je puis donc m'étendre quelque peu sur la préparation de la Conférence extraordinaire de l'ONUDI, sans donner l'impression de négliger ou de sous-estimer la part décisive que représentent, pour notre succès de demain, les recherches qu'il convient de poursuivre en Afrique dans le cadre de nos organisations propres que sont l'OUA, la CEA, la BAD et tant d'autres groupements multinationaux africains. Rappeler que nous sommes à la veille de la Conférence extraordinaire de l'ONUDI me permet d'attirer l'attention nécessaire sur ce que j'ai défini tantôt comme le quatrième atout des africains dans la promotion d'une politique dynamique d'industrialisation. Les peuples du tiers-monde en général et les africains en particulier savent que leur évolution et leur progrès dépendent aussi de la compréhension et de l'assistance qu'ils peuvent recevoir de la communauté internationale.

De là notre attachement aux relations avec d'autres pays; de là l'intérêt que suscite, en Afrique, le système des Nations Unies; de là enfin, notre souci d'œuvrer à rendre toujours plus efficace une organisation comme l'ONUDI.

Nous avons donc adhéré à l'idée d'une conférence extraordinaire de l'ONUDI au moment où commence la deuxième Décennie du Développement, et où la CNUCED s'apprête à mettre en place un système généralisé de préférences en faveur du tiers-monde. Cette conjoncture exceptionnelle fait que nous devons veiller plus que jamais à ce que la conférence de Vienne ne soit pas une session de plus de ce parlement international où la contribution des grandes puissances se résume en hommages gratuits rendus à la nécessité et à l'urgence d'une vraie solidarité entre les peuples. Nous avons aussi le devoir de faire en sorte que les assises de Vienne ne soient pas, malgré les grandes déclarations, une occasion de plus pour décourager par la surenchère et le chantage financier, la foi et la détermination des peuples africains de se développer, non dans la dispersion et l'égoïsme, mais dans la coopération et l'unité.

Pour ce faire, il me paraît de quelque valeur de suggérer que la présente réunion mette au point une Charte africaine de l'industrialisation. J'entends par là un document réaliste qui, enregistrant les atouts dont nous disposons, réaffirmerait d'abord les lignes directrices de la politique commune que nous entendons suivre dans le secteur vital de la coopération industrielle. Enfin ce document devrait arrêter une liste claire des mutations nécessaires qu'il convient de promouvoir, au cours des années à venir, au niveau de quelques-une des composantes de la politique globale de l'industrialisation comme l'exploration des produits de base, le financement des études de pré-investissement, les conditions

de l'aide financière et technique aux petites, moyennes et grandes industries, l'assistance en matière de formation des cadres de tous niveaux, l'organisation des marchés.

Il ne s'agit pas il s'en faut de beaucoup- d'une liste exhaustive; car, grande est ^{re} confiance qu'une fois encore, la sagesse et le souci du bien commun africain qui animent ici tous ceux qui sont venus de si loin discuter du destin africain, arriveront à parfaire la modeste contribution de base apportée par l'action concertée des secrétariats de la CEA et de l'OUA.

C'est le meilleur vœu que je voudrais vous présenter au moment où commencent vos travaux; car, il est évident que, de la réalisation de ce vœu, les peuples d'Afrique attendent beaucoup pour l'avènement, en ce continent, de cette vie meilleure qui a toujours été et restera, plus que jamais, un des objectifs fondamentaux de l'OUA.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1971-06

Report on the ECA/OAU conference of Ministers of Industry held in Addis Ababa, from 3 to 8 May 1971

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7621>

Downloaded from African Union Common Repository